

# Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

## Séance du 17 octobre 2017

Délégués syndicaux en exercice: 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h15

#### Etaient présents :

**C.A.G.B**: ALLEMANN Frédéric ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne

C.C.L.L: DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME

Philippe; MONIOTTE Jacques; QUETE Gérard C.C.V.M: BERGER Joël; MORALES Roland

### **Etaient excusés:**

C.A.G.B: ANDRIANTAVY Anne-Sophie; MAURICE Yves; RUTKOWSKI Serge

C.C.L.L: PROST Jean-Paul

Secrétaire de séance : DAUDEY Pierre

#### Procuration de vote :

Mandants: LEGAIN Olivier; LINDECKER Cédric; MAILLOT Elsa; STADELMANN Jean-Claude; STHAL

Rémi ; TAILLARD Fabrice

Mandataires: GALLIOU Françoise; FIETTER Vincent; BIZE Thibaut; DAUDEY Pierre; THIEBAUT

Catherine; JAVAUX Thomas

Objet: Etude UVE - Choix du mode d'exploitation

## **ETUDE UVE: CHOIX DU MODE D'EXPLOITATION**

Rapporteur: Monsieur Thomas JAVAUX, Vice-Président

#### CONTEXTE

Après une étude menée en 2016, le Comité Syndical a délibéré sur le devenir de l'Unité de Valorisation Energétique en décembre 2016.

La décision porte sur la fiabilisation de la ligne de 2002 afin qu'elle perdure au moins jusque 2032, la fermeture de la ligne de 1976 en 2021, suivie du démontage des lignes construites dans les années 1970.

Afin de mettre en œuvre cette décision, le Comité syndical a décidé de se faire accompagner. Après consultation, le bureau d'études INDDIGO a été retenu.

La première étape de cet accompagnement consiste à reprendre et compléter le diagnostic de l'UVE, afin de déterminer et évaluer les actions/travaux à prévoir pour atteindre les objectifs et, en parallèle, à expliciter les différents modes d'exploitation afin que le Comité Syndical puisse retenir le plus adapté.

#### LES DIFFERENTES POSSIBILITES

Différents modes d'exploitation sont possibles et ont été analysés par le bureau d'études :

- la gestion directe (régie à personnalité morale),
- des marchés publics séparés (travaux et exploitation),
- un marché public de conception / réalisation,
- un marché public global de performance (ex REM et CREM),
- un marché de partenariat de performance énergétique,
- la délégation de service public via un contrat de concession,
- des gestions déléguées via un SEML, une SEMOP ou une SPL.

Plusieurs modes de dévolution sont possibles pour mettre en œuvre ces modes d'exploitation :

- appel d'offres ouvert,
- appel d'offres restreint,
- dialogue compétitif,
- procédure concurrentielle avec négociation

L'analyse du Bureau d'études repose sur plusieurs critères étudiés au regard de la situation du SYBERT (état de l'UVE, décisions, objectifs). Elle est synthétisée dans le tableau ci-après.

Le bureau d'études a présenté cette analyse aux délégués du SYBERT et a répondu à leurs questions, mardi 3 octobre 2017.

	Gestion Directe (Régie)	Montage contractuel					Montage listitutionsel		
		Marchés publics sépares	Marche public de conception//callsation	Marché global de performance	principe de pietemariat	DSP	şρι	SFML	SEMGE
Contrat global	Non	Non	Non	Oul	Oul	Oul	Selon le type de contrat		
Maitrise d'ouvrage	Oul	Oul	Oul	Oul	Non	Non	Prtvée		
Financement	Public	Public	Public	Public	Privé	Privé	Public/privé		
Degré de contrôle du Sybert	+++	++	+	+	œ.	( <b>4</b> )	++	+	+
Portage du risque technique et financier	+++		++	++	+	+	Seion le type de contrat		
Pertinence pour le projet	Moyenne	Faible	Moyenne	Elevée	Faible	Elevée	Faible	Faible	Faib

#### CONCLUSION

Le choix du mode d'exploitation relève surtout d'un arbitrage entre « faire » et « faire faire ».

Au regard de l'étude bilan et prospective réalisée en 2016, d'importants travaux sont envisagés sur l'installation afin d'améliorer son fonctionnement.

Afin permettre une exploitation performante et de limiter les risques d'interfaces entre les intervenants, le futur mode d'exploitation de l'UVE devra permettre un regroupement de l'ensemble des prestations envisagées (conception / réalisation / exploitation) au sein d'un même contrat.

Si l'objectif est de responsabiliser au maximum le titulaire du contrat à la gestion du service en limitant les charges, la délégation de service public sera la plus adaptée. Ce type de contrat permettra un transfert des risques liés à l'exploitation au délégataire. En l'occurrence, le seul risque est celui relatif au respect réglementaire, le risque financier étant nul au regard de la saturation de l'usine.

Si l'objectif est de conserver la maîtrise d'ouvrage de son service et la maîtrise de l'évolution des installations, le marché public sera plus adapté. Dans ce cas, le marché public global de performance semble le montage le plus pertinent au regard de ses conditions optimales de recours et de son caractère global. Il permettra également d'y intégrer des engagements sur des objectifs de performance.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de retenir un contrat d'exploitation de type Marché Public Global de Performance.

> Pour extrait conforme, La Présidente du SYBERT, Préfecture du Docatherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34 Contre: 0

Abstention: 0

Reçu le 26 OCT. 2017

Contrôle de légalité

Ne prennent pas part au vote 10

Délibération du Comité syndical du mardi 17 octobre 2017

SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets) 3

